



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTIEL

25 et 26 mai 2019

**Le Secrétariat général**

**Diffusion** : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

*Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 04 octobre.*

**Membres du Conseil d'administration** : David Angelats, Francelyse Brun-Adam, Valérie Contoz, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin, Nathalie Huet, Emmanuel Justafre, Julien Laffay, Patrice Lannoy, Catherine Levasseur, Renaud Platel, Jean-Michel Richard, Thierry Stempfrel, Bach-Lien Tran

**Excusés** : Christian Barthel, Florent Chayet, Stéphanie Goeneutte, Aude Le Gallou, Philippe Le Van, François Machavoine, Olivier Place, Bruno Ressouche, Jean-Marc Serfaty

**Invités** : Julien Delmas (responsable du CPL), Estelle Hellard, Yohan Penel, Paul-André Tramier (Président d'honneur)

**Assistent** : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC), Emilie Coconnier (RA), Philippe Limouzin (DTN)

### 0. Validation du compte-rendu du CA des 09 et 10 mars 2019

Les remarques formulées par Nathalie Huet seront intégrées au compte-rendu suite aux précisions apportées par Philippe Limouzin.

■ **Vote n°1 : validation du compte-rendu du CA des 09 et 10 mars 2019**

Nombre de votants : 15 voix / **13 voix pour**, 2 abstentions

Adoption à la majorité

### 1. Communication du Président

Florent Chayet participant à l'Assemblée générale de la BWF, une vidéo pré-enregistrée est diffusée en séance.

Au sujet de l'Agence national du Sport (ANS), le Président rappelle que la fédération a postulé en 2019 pour expérimenter la déclinaison de son projet sportif fédéral, ce qui permettrait de préserver l'enveloppe budgétaire de la campagne 2018 à distribuer aux territoires, contrairement aux fédérations non volontaires qui connaîtraient une baisse de 10%.

Concernant le dossier des Conseillers Techniques Sportifs (CTS), il indique que les Présidents de fédération sont majoritairement sur une position de moratoire jusqu'en 2024. Il énonce avoir signé le manifeste par solidarité mais précise avoir une position plus modérée et non uniforme si une fédération est volontaire pour expérimenter le système de détachement. Il mentionne que les CTS de la FFBaD ont exprimé le souhait que la fédération ne se porte pas volontaire, puisqu'aucun d'entre eux ne s'est déclaré volontaire.

Dans ce contexte très flou entourant la création de l'ANS, le Président évoque le projet de la Maison du badminton à la Halle Carpentier, dont la mise en œuvre était conditionnée par le soutien impératif de l'Etat. Aucune réponse des services financiers du ministère des Sports sur l'abondement de l'Etat n'a été transmise à ce jour.

Le projet se réduit désormais à 2 fédérations (FF Squash) puisque la FF Montagne et d'Escalade s'est désengagée.

Les délais se contractent pour déposer à temps une éventuelle demande de permis de construire avec la mandature actuelle de la mairie de Paris.

Paul-André Tramier évoque la tenue de l'Assemblée générale de Paris 2024, le 27 juin, et d'un comité interministériel sur les Jeux et, plus généralement, sur le sport avec une intervention d'Emmanuel Macron.

Dans ce contexte, Denis Massegia, Président du CNOSF, a écrit au Président de la République sur deux points :

- La réduction des crédits ex-CNDS,
- La situation compliquée des 1 600 CTS dans le contexte de réduction de la fonction publique.

Paul-André Tramier rapporte un déficit d'information sur l'ANS et des interrogations sur la composition du Conseil d'administration (présence de l'Union Sport et Cycle, absence de l'ANDES).

Il mentionne qu'une circulaire du Premier ministre du 24 mai entérine la disparition des directions régionales des sports au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'une partie des fonctionnaires sera ainsi rattachée aux CREPS ou à la Direccte. Il ajoute que le préfet devient le représentant exclusif de l'ANS.

## **2. Communication du DTN**

---

Le DTN revient sur le dossier des 27 CTS dont le coût pour la fédération est estimé à 2 millions par an. La fédération serait accompagnée financièrement jusqu'en 2025.

Il évoque le choix qu'il a fait de positionner les CTS localement.

Il mentionne la fin des contrats de Préparation Olympique de Cyrille Gombrowicz et de Jérôme Careil et le non remplacement de Pascal Perrot partant à la retraite courant 2020.

Les membres du CA échangent sur le statut des CTS « placés auprès de la fédération », instauré par Jean-François Lamour, qui n'est ni une mise à disposition, ni un détachement, d'où la volonté actuelle de casser ce système qui ne tient pas juridiquement.

Le DTN fait un point sur les dossiers en cours :

- La victoire de Chambly en Top 12 ;
- Les bonnes performances de Thomas Rouxel et de Tom Gicquel ;
- Les chemins de qualification basés sur la performance, la difficulté de sélectionner des athlètes aux Jeux Paralympiques, le dossier des athlètes sourds ;
- La Sudirman Cup (13<sup>ème</sup> place du groupe B) ;
- La fin du contrat d'Etat de Chen Gang en novembre 2019 ;
- Le fonctionnement de la cellule de performance FFBaD, en lien avec la cellule de la haute performance de l'ANS, sous l'autorité du DTN, du Président et du Vice-président du secteur Haut Niveau, coordonnée par Christophe Jeanjean, Fabrice Vallet et Elisa Chanteur. Sandrine Bernard apporte également ses compétences sur le para-badminton ;
- Les 29 entrées (14 joueurs, 15 joueuses, Minimes 2 et Cadets 1) et les 23 sorties des Pôles Espoir ;
- Les entrées et sorties des Pôles France en lien avec la logique de performance 2020 et 2024 (retours de Sami Corvée à Strasbourg, arrêts de Katia Normand, Gaëtan et Audrey Mittelheisser et Jordan Corvée) ;
- L'héritage de Paris 2024 :
  - o L'opportunité de disposer des installations une fois la compétition terminée (dispositif « Open Days »), dans l'optique du COJO de rendre l'accès aux Jeux au plus grand nombre (tournois EHPAD, coopération avec l'AEFE) ;
  - o La « Shuttle time initiative » (dossier partagé avec Jean-Marc Serfaty) qui vise à former des professeurs des écoles à la pratique du badminton en anglais.

Une discussion s'engage autour du positionnement du badminton dans les écoles.

Patrice Lannoy fait état de retours du terrain sur le prix, considéré élevé, de la licence par les élèves. Il cite la passerelle entre la licence UNSS et la licence handball (3.50€ qui s'ajoutent aux 25€).

Patricia Corti considère que le travail devrait être mené auprès des enfants de grande section de maternelle.

Nathalie Huet évoque la possibilité de faire subventionner des actions en direction du public scolaire dans le cadre de l'ANS.

Paul-André Tramier rappelle que la fédération a été précurseur dans la proposition d'une licence double avec l'UNSS qui a tenu 2 ans seulement car les autres fédérations se sont engagées dans le sillon.

Il est précisé que la double licence UNSS a été proposée, comme souhaité par le président, au CPL qui ne l'a pas retenue, considérant que les pertes financières étaient trop importantes.

Paul-André Tramier invite les membres du CA à lui faire remonter des idées qu'il pourra exposer au comité de pilotage pour le programme de l'UNSS jusqu'en 2024-2025 auquel il participe.

Un point est effectué sur le badminton en extérieur : l'embauche d'une personne en CDD et le lancement d'un appel à projets auprès des ligues sont notamment évoqués.

### 3/ Points soumis au vote du Conseil d'administration

---

#### 3.1 Secteur Administratif

##### 3.1.1 Calendrier fédéral

Il est précisé que le Bureau fédéral du samedi 15 février se tiendra à Liévin, à l'occasion des Championnats d'Europe. Le Bureau fédéral qui suivra se tiendra le samedi 04 avril à Paris.

##### **Vote n°2 : validation du calendrier fédéral**

Nombre de votants : 16 voix / **14 voix pour**, 2 abstentions

Adoption à la majorité

##### 3.1.2 Délégations pour Wallis-et-Futuna et pour Mayotte

Sur le dossier de Wallis-et-Futuna, Jean-Michel Richard indique que le travail a été mené conjointement avec la Direction régionale.

Cette délégation leur permettrait de bénéficier d'aide de la part de l'Océanie et leur offrirait d'autres perspectives de compétitions. Ils sont également demandeurs pour des formations.

Le dossier s'inscrit dans une perspective de développement de la fédération sur les territoires ultramarins.

Nathalie Huet confirme que le dossier a été monté pour répondre aux exigences fédérales et que les enjeux politiques sont forts.

L'engagement budgétaire fédéral est important et devra couvrir la participation au CPL et à l'AG, des formations sur place, un financement via le Dialogue de Gestion et l'accompagnement par un CTS, soit un total d'environ 15-20K€.

Elle mentionne que les clubs ne sont plus affiliés à la Nouvelle-Calédonie, qu'ils ont au minimum 75 adhérents mais qu'aucun licencié n'est enregistré à ce jour.

Elle rappelle, par ailleurs, que la Corse n'est pas une ligue.

Elle évoque une politique de la fédération qui pourrait être d'aller démarcher les collectivités territoriales pour mener une phase test de 2 ans permettant de vérifier si ces clubs s'investissent dans le projet fédéral (actions sur la santé, le badminton en extérieur, le badminton dans les quartiers...).

Patrice Lannoy interpelle les membres du CA sur la nécessité de développer des actions prioritairement en faveur des clubs de la métropole.

Le DTN souligne qu'une part importante de la convention d'objectifs (20K€) est fléchée sur les territoires d'Outre-Mer en réponse à une mission de service public.

Après délibération, le Conseil d'administration statue sur la constitution d'un comité rattaché à la ligue Nouvelle-Calédonie, sous réserve de l'acceptation du territoire hôte et du respect des procédures administratives, comme l'a souligné Julien Delmas.

Le Conseil d'administration se positionne, par ailleurs, en faveur de la poursuite de l'accompagnement de la DTN.

##### **Vote n°3 : constitution d'un comité pour Wallis et Futuna rattaché à la ligue Nouvelle-Calédonie, sous réserve de l'acceptation du territoire hôte ainsi que du respect des procédures administratives, et poursuite de l'accompagnement par la DTN**

Nombre de votants : : 16 voix / **10 voix pour**, 3 voix contre, 3 abstentions

Adoption à la majorité

Nathalie Huet indique que le dossier de Mayotte n'est pas abouti. Elle mentionne la coopération intéressante des clubs avec l'UNSS. Elle relève l'intérêt d'aider Mayotte politiquement mais considère que la fédération doit obtenir plus de précisions sur leur volonté.

Après délibération, le Conseil d'administration statue que les conditions ne sont pas réunies, à ce jour, pour constituer une ligue pour le territoire de Mayotte. L'accompagnement par la DTN sera poursuivi.

##### 3.1.3 Evolution secteur Diversité des Pratiques / Territoires Durables

Suite au départ de Sylvain Sabatier, qui occupait le poste de responsable du secteur Territoires Durables, Anthony Guidoux monte en compétences sur la coordination du secteur et le recrutement d'une personne sur un poste d'agent de développement est en cours.

La commission « Bad pour Tous », actuellement rattachée au secteur Diversité des Pratiques, relevant davantage du développement (80%) que du sportif (20%), il est proposé de la rattacher au secteur Territoires Durables.

S'engage un débat sur la dénomination du secteur couvrant le sportif : les appellations « Compétitions » et « Vie sportive » sont évoquées.

Le besoin en matière de recrutement de ce secteur phare de la fédération (2 salariés) est relevé.

Le débat s'oriente sur la problématique des apports de la fédération aux clubs : les membres du CA s'accordent sur la nécessité de renforcer le lien avec les clubs et leurs adhérents.

Julien Laffay considère que le sociétal et le sportif ne doivent pas être opposés et que les acteurs de terrain doivent être accompagnés : la fédération impulse pour une déclinaison dans les ligues et comités.

Paul-André Tramier fait remarquer que le sport n'est plus un service public : la fédération doit, par conséquent, anticiper le développement de ressources propres.

Jean-Michel Richard rappelle qu'un groupe de travail sur la réforme des statuts est en cours. Un point sur ses travaux sera effectué au CA d'octobre.

**Vote n°4 : intégration de la commission Bad pour Tous au secteur Territoires Durables**

Nombre de votants : 16 voix / **11 voix pour**, 5 abstentions

Adoption à la majorité

## 3.2 Secteur Diversité des Pratiques

### 3.2.1 Modification du règlement du Circuit Elite Jeunes

Les propositions de modification du règlement sur le Circuit Elite Jeunes sont présentées aux membres du CA et votées.

**Vote n°5 : modification du règlement CEJ**

**3. CRITERES DE PARTICIPATION**

**Article 3.2.2 Tableaux**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Les modifications relatives aux inscriptions ont vocation à faciliter le travail des organisateurs et à leur assurer une entrée d'argent pour préparer l'organisation.

**Vote n°6 : modification du règlement CEJ**

**Article 4.1 Inscriptions**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Il est proposé de remodeler la taille des tableaux afin d'alléger l'échéancier.

**Vote n°7 : modification du règlement CEJ**

**5. TABLEAUX**

**Article 5.2 Structure des tableaux**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Les modifications relatives aux horaires indicatifs visent à contrôler l'échéancier.

**Vote n°8 : modification du règlement CEJ**

**Article 6.1 Horaires indicatifs**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

### 3.2.2 Modification du règlement classements

L'étude du nouveau système de classement fait apparaître des incohérences qui invitent le CA à se positionner, afin d'éviter la frustration des joueurs, sur la façon la plus appropriée pour recalculer un an glissant de résultats sur les nouveaux coefficients. Ne rien faire serait laisser le classement en l'état et engendrerait l'incompréhension des joueurs. De la cohérence doit être apportée entre les disciplines de double et de simple. Pour ce faire, deux possibilités se présentent :

- 1) Recalculer l'historique selon le système acté il y a deux ans,
- 2) Tout recalculer ou seulement un an glissant.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Les propositions de modifications du règlement sur les classements sont soumises aux votes des membres du Conseil d'administration.

■ **Vote n°9 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**PARTIE B : DES RESULTATS A LA COTE**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°10 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**2. COMPETITIONS PAR EQUIPES**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°11 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**4. COMPETITIONS INDIVIDUELLES**

*Article 4.1.2. Qualité des participants : coefficient Fq*

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°12 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**4. COMPETITIONS INDIVIDUELLES**

*4.1.3. Discipline : coefficient Dn*

**Vote annulé**

■ **Vote n°13 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**4. COMPETITIONS INDIVIDUELLES**

*Vote 4.2.1. Poule unique*

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°14 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**4. COMPETITIONS INDIVIDUELLES**

*4.2.3. Poule + élimination directe*

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°15 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**4. COMPETITIONS INDIVIDUELLES**

*4.2.4 Autres formats*

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°16 : modification du règlement Classements**

*Chapitre 3.2. Annexe 4 Principes Sportifs > Coefficients utilisés pour le calcul du classement*

**8. COTE MINIMALE : DEPENDANCE ENTRE LES DISCIPLINES ET SERIE MAXIMALE PASSEE**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

### **3.3 Secteur Formation**

#### **3.3.1 Modification de la filière CFOT**

Stéphane Corvéé explique que la Commission fédérale d'appel a recommandé aux organes compétents de la FFBaD, dans la notification de décision d'une affaire, de préciser les dispositions réglementaires en matière de rétrogradation des officiels techniques.

En réponse à ces demandes de clarification, la commission fédérale des officiels techniques, avec l'appui du juridique, a réécrit la section des filières relative aux rétrogradations et a ajouté une section traitant des sanctions disciplinaires. Une annexe précise les modalités d'application de ces nouvelles sections, et notamment leur progressivité.

Les circonstances qui conduisent au passage au statut d'OT inactif ou à la rétrogradation d'un OT sont précisées, ainsi que les modalités de notification, les voies de recours en cas de rétrogradation, et l'instance (CLOT ou CFOT) chargée de l'application de ces dispositions.

**Vote n°17 : modification de la filière CFOT en matière de rétrogradations des officiels techniques (secteur Diversité des Pratiques)**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Suite aux nombreux échanges avec FormaBad et retours d'expérience des différentes filières dans les territoires, le nombre de formateurs pour les formations de juges-arbitres a été adapté selon le module enseigné (1 formateur pour 8 stagiaires au lieu de 2, un deuxième par tranche de 8).

Par ailleurs, il est désormais possible de devenir juge-arbitre de ligue certifié sans être arbitre de ligue accrédité.

**Vote n°18 : modification du nombre de formateurs pour les formations de juges-arbitres (un formateur pour 8 stagiaires au lieu de 2, un deuxième formateur par tranche de 8 stagiaires)**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Davantage de souplesse est apportée sur les modalités de certification des juges-arbitres stagiaires de premier niveau déléguée aux territoires.

**Vote n°19 : modification des modalités de certification des juges-arbitres stagiaires de premier niveau qui est déléguée aux territoires (CLOT)**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Stéphane Corvée mentionne que d'autres chantiers sur les OT seront menés suite à la réunion de la CFOT et des représentants du CPL du 15 juin.

### 3.4 Secteur Territoires Durables

#### 3.4.1 Stratégie fédérale « badminton responsable »

Yohan Penel, responsable de la commission « Développement durable et citoyenneté », présente le travail d'équipe réalisé autour de la stratégie « badminton responsable » qui correspond à l'axe 3 du projet fédéral. Il rappelle que la fédération est reconnue pour sa politique en matière d'éco-responsabilité qui en fait un outil de différenciation par rapport aux autres fédérations.

Cette stratégie répond à la problématique suivante : quel modèle de société voulons-nous et comment voulons-nous que le badminton participe à la construction de ce modèle ?

Estelle Hellard, Agent de développement, explique que cette stratégie, qui s'inscrit sur le long terme, se décline en 3 ambitions :

- 1- Pour un fonctionnement amélioré du bad (Gouvernance fédérale / Vie associative des clubs / Implication des acteurs),
- 2- Pour trouver sa place de badiste responsable (Bonnes pratiques / Créer une dynamique),
- 3- Pour un badminton au service de la société (Volet sportif / Partenariats solidaires et externes / Accessibilité à tous les publics).

Elle mobilise 3 leviers :

- 1- Communication,
- 2- Education,
- 3- Formation.

Il est précisé que la stratégie sera développée jusqu'en 2025 et que sa déclinaison en plan d'actions sur les territoires sera présentée lors des championnats d'Europe à Liévin en 2020.

Les besoins en termes de moyens sont estimés à 10 K€ de montage d'actions par an et à un salarié ETP réparti sur plusieurs postes.

Un échange s'engage avec les membres du CA qui soulignent la nécessité de mener des actions concrètes et d'avoir des objectifs précis et quantifiables pour pouvoir évaluer.

Yohan Penel assure que l'ambition consiste à co-construire un label durable spécifique en transversalité qui vienne collecter toutes les actions et impliquer tous les acteurs.

Les membres du CA s'accordent sur le besoin de lisibilité et de cohérence pour uniformiser, crédibiliser et attirer de nouveaux publics.

Il est précisé que les actions en la matière ne sont pas éligibles à l'ANS cette année car il semblait compliqué de

les évaluer. Elles seront intégrées dans les prochaines campagnes.

Paul-André Tramier mentionne que le CNOSF crée une plateforme visant à répertorier les actions des fédérations relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, avec en toile de fond une norme européenne qui pourrait être imposée sur une éthique de fonctionnement.

Il est à noter qu'un colloque « Sport et économie sociale et solidaire » sera organisé le 23 octobre à l'occasion des IFB, dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.

■ **Vote n°20 : validation de la stratégie fédérale « badminton responsable »**

Nombre de votants : 16 voix / **16 voix pour**

Adoption à l'unanimité

### 3.5 Secteur Haut Niveau

#### 3.5.1 Critères de qualification olympique para-badminton

En l'absence de David Angelats, le DTN rappelle que :

- La qualification a commencé depuis le 1<sup>er</sup> janvier,
- Seuls des joueurs qualifiés en double pourront participer au tableau de simple (90 joueurs).

Il précise que le quota maximum par pays est de 11 places pour les hommes et 10 pour les femmes.

Il explique le fonctionnement du collectif paralympique, piloté par Sandrine Bernard, durant la période de qualification sur la base de 3 groupes (A / B / C).

Les potentielles qualifications sont évoquées :

- 1 simple homme (Lucas Mazur ou MériL Loquette),
- 1 simple dame 1 double fauteuil,
- 1 double mixte (Faustine Noël et Lucas Mazur).

■ **Vote n°21 : adoption des critères de qualification olympique de la BWF pour le para-badminton (vote de principe)**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

## 4. Points d'information / d'actualité des secteurs

---

### 4.1 Secteur Financier

#### 4.1.1 Situation budgétaire au 30 avril 2019

Céline Berton, en l'absence de Christian Barthel, rappelle l'organisation du secteur Financier : Alicia Volant a quitté les effectifs de la fédération au moment de l'Assemblée générale d'avril 2019 et interviendra désormais en tant qu'expert-comptable, tandis que Sébastien Motard est monté en responsabilité sur le secteur. Le service doit faire face à des problèmes de ressources humaines (arrêt maladie longue durée et recrutement difficile).

Elle poursuit par le suivi budgétaire à la fin avril, sachant que 80% des notes de frais et factures ont été enregistrées.

Concernant la consommation du budget total, elle fait remarquer :

- Une constance des dépenses,
- Une augmentation des recettes (51% en 2019 contre 37% en 2018) qui s'explique par la comptabilisation de la subvention du ministère des sports versée plus tôt, la participation fédérale aux compétitions enregistrée dès janvier et des inscriptions supérieures sur les formations FormaBaD.

Le montant de la convention pluriannuelle d'objectifs s'élève à 1 166 000€ et le montant de la convention annuelle d'objectifs à 926 000€ (contre 1 226 775€ en 2018) avec l'intégration des fonds dédiés au paralympisme. Des appels à projets interviendront en complément.

Elle fait état de la consommation générale des budgets par secteur.

L'augmentation des recettes s'explique par :

- Pour les Territoires Durables et le Haut Niveau : la subvention du ministère comptabilisée plus tôt ;
- Pour la Diversité des Pratiques : la participation fédérale facturée dès le début de l'année ;
- Pour l'Emploi-Formation : les inscriptions supplémentaires.

L'augmentation des dépenses par secteur s'explique par :

- Pour l'Administratif : les développements informatiques ;
- Pour les Territoires Durables : les versements du Dialogue de Gestion effectués en début d'année.

Il faut noter :

- Pour la Diversité des Pratiques : des dépenses en hausse en valeur absolue de 15K€, sachant qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire est consacrée au badminton en extérieur ;
- Pour le Haut Niveau : un budget supérieur et des dépenses de 600K€.

Les faits marquants relatifs aux budgets détaillés par secteur concernent :

- Pour l'Administratif et le Financier : la régie renouvelée à 100%, sachant que la répartition entre les charges et les dotations aux amortissements liées à l'informatique est toujours compliquée, la consommation de 42% du budget n'est donc pas alarmante ;
- Pour l'Emploi-Formation : une réaffectation différente sur l'emploi, et non la formation, liée au poste de Frédéric Dor ;
- Pour la Diversité des Pratiques :
  - o Le budget supplémentaire de 223K€ pour le bad en extérieur ;
  - o La participation fédérale avec des difficultés informatiques pour percevoir les 2€ (rejets bancaires) qui se traduisent par une facturation de 174K€ pour 50K€ de prélevés ;
- Pour le Haut Niveau : l'augmentation du budget performance de 216K€ pour des dépenses de 390 K€ ;
- Pour la Communication, Marketing, Évènementiel :
  - o Des dépenses sur le magazine 100%BaD de 32K€ sur 40K€ prévus au budget dues au changement du mode d'abonnement ;
  - o Pas d'achat de boutique pour le moment ;
  - o Des dépenses sur les IFB effectuées sur le 1<sup>er</sup> trimestre (relations publiques et charte graphique).

Céline Berton conclut en indiquant que les Vice-présidents et responsables de secteur auront les budgets détaillés par secteur chaque mois, à partir du mois d'avril, et qu'un point budgétaire à date sera effectué à chaque CA.

## **4.2 Secteur Communication, Marketing, Évènementiel**

### **4.2.1 IFB**

Magali Godin mentionne qu'il n'y aura pas de modification de l'offre tarifaire.

Elle précise que le salon fédéral, qui doit être davantage ouvert à la famille du badminton, se situera au niveau -1,

Elle évoque les conditions d'accès :

- Elles seront plus souples.
- L'accréditation zone 5 permettra d'accéder au salon avec une autre personne, d'où une auto-discipline impérative des personnes accréditées. Un gestionnaire du salon aura la légitimité de gérer les flux.

Elle interpelle les membres du CA sur la politique d'accréditation qui est décidée en amont et qui ne doit, par conséquent, subir aucun changement pendant l'évènement.

Elle les informe qu'un vote aura lieu dès que les règles seront finalisées.

Enfin, elle ajoute qu'il n'y a pas de changement de procédure concernant la politique d'invitation transmise avant l'été mais que le timing est avancé : les invitations seront envoyées début septembre.

### **4.2.2 Euro 2020**

Un film de présentation a été transmis aux membres du CA.

### **4.2.3 Championnat du monde 2025**

Magali Godin relate que la FFBaD a été auditionnée par le ministère, au même titre que les fédérations de Gymnastique, Sports de glace et Basketball.

Il a été, par ailleurs, demandé au ministère des Sports de revoir sa position concernant l'attribution d'une subvention sur l'Euro 2020. Ainsi, le dossier sera, de nouveau, étudié.

### **4.2.4 100% BaD**

Magali Godin annonce le lancement, début octobre, de 100%Plumy pour les moins de 12 ans afin de toucher cette population qu'il ne faut pas forcément encourager à consulter le numérique first, selon les études.

Il contiendra des actualités et des thématiques phares sur des engagements sociétaux et proposera la réalité augmentée.

4 numéros seront distribués par saison, comme pour les adultes.

Elle présente la revalorisation qualitative du 100% BaD, après 13 ans d'existence, en termes de format, de papier, de contenus avec l'objectif de mettre en avant les territoires et de valoriser les bénévoles.

Il comportera 48 pages.

Des numéros promotionnels sortiront en mars et en juin-juillet 2020.

Un abonnement facultatif avec un supplément de 4€ maximum sera appliqué à la rentrée 2020.

Renaud Platel alerte sur les besoins et exigences (gestion en mode projet, ressources humaines) liés à la livraison de ces magazines.

#### **4.2.5 Journées olympiques**

Les Journées Olympiques, qui préfigurent ce que sera Paris en 2024, seront organisées le 23 juin 2019, Place de la Concorde. La fédération installera 2 terrains avec les dalles aux nouvelles dimensions de la BWF.

### **4.3 Secteur Administratif**

#### **4.3.1 Point des dossiers du secteur**

L'appel d'offres en assurances étant clos depuis le 23 mai, Jean-Michel Richard informe les membres du CA qu'un vote électronique aura lieu et qu'une note leur sera adressée avec l'ensemble des éléments.

Il met en avant des montants de garantie supérieurs et une extension des garanties.

4 assureurs ont répondu à l'appel d'offres : Generali, MAIF, AXA, Allianz.

Par ailleurs, il indique qu'un audit sur la convention d'objectifs et la convention pluriannuelle d'objectifs, par un cabinet d'expertise comptable, interviendra en septembre, à la demande du ministère. Cet audit, qui a débuté en 2018 auprès de plusieurs autres fédérations, se poursuit donc sur 2019.

Concernant le lot 2 de MyFFBaD avec la Marketplace, il a été identifié que Stadline aurait beaucoup de travail pour faciliter le développement de webservice. Ainsi, un salarié à mi-temps sera mis à disposition sur les 3 prochains mois afin que les développements soient opérationnels à la rentrée.

Quant au logiciel de compétition, il est précisé que le cahier des charges est en cours de finalisation et qu'un appel d'offres sera lancé. Les sociétés, qui ont une solution sur le marché, seront consultées. Le souhait est de développer une solution propre à la FFBaD et que MyFFBaD soit l'unique porte d'entrée.

Jean-Michel Richard confirme que BadPlus doit diffuser la communication fédérale et non communiquer en direct.

Il informe les membres du CA que Renaud Platel va quitter ses fonctions au CA pour assurer le rôle de chef de projet via IT Soluce, la recherche d'un prestataire extérieur n'ayant pas abouti.

### **4.4 Secteur Diversité des Pratiques**

#### **4.4.1 Projet Interclubs Jeunes**

Lien Tran indique que plus de 165 000 jeunes sont licenciés à l'UNSS et que le niveau de captation dans les clubs reste faible pour la FFBaD. Des critiques sont formulées sur l'offre de compétition pour les jeunes qui, par voie de conséquence, abandonnent la pratique au moment de l'adolescence.

Portée par Jean-Marc Serfaty, la proposition d'interclubs jeunes, partagée avec le monde scolaire, repose sur un format de compétition innovant (principe de la ronde italienne) qui peut tenir dans un créneau de deux heures. L'enjeu est d'élever le niveau de pratique des plus jeunes pour que le classement ne soit plus un motif d'exclusion dans les compétitions scolaires, et d'inscrire l'arbitrage dans les contenus de formation des plus jeunes au sein des clubs.

Il est prévu un règlement adapté et simplifié.

Il est proposé un déploiement à la taille du district ou du bassin (groupement de communes) qui pourraient être ceux de l'éducation nationale.

Un seul terrain sera nécessaire pour la rencontre.

Un tutoriel sera réalisé par Jean-Marc Serfaty.

Une expérimentation est préconisée.

Les membres du CA souscrivent à ce projet de compétition de développement qui s'inscrit dans l'air du temps.

Thierry Stempfrel relève que l'UNSS s'appuie sur des jeunes arbitres dès la catégorie benjamin, et regrette la décision du CA d'octobre de relever l'âge qui va, selon lui, à l'encontre d'une politique citoyenne.

Patrice Lannoy exprime le souhait que cette formule soit explorée pour le Top12.

Il proposera son aide pour travailler sur cette nouvelle formule.

#### **4.4.2 Point d'activité sur le badminton en extérieur**

Nathalie Huet précise qu'une salariée travaille à temps complet sur le déploiement et fait part de sa difficulté de convaincre les ligues, comités et clubs de mettre en place des animations ponctuelles ou de longue durée.

La difficulté de l'indisponibilité du volant est soulevée. La réussite de cette pratique dépendra de la qualité du volant. La BWF annonce une stabilité du volant jusqu'à 20 km/h de vent.

Les dimensions du terrain (beachminton ou dalles plastiques) sont de 6 x 16 mètres (terrain ordinaire : 6,1 x 13,4 mètres).

Un kit promotionnel a été transmis à chacune des ligues pour une mise à disposition des comités et clubs qui peuvent, par ailleurs, candidater à l'appel à projets.

Le coût unitaire est de 750€.

Le titre de participation découverte, opérationnel à la rentrée, et la licence estivale, disponible l'année prochaine, favoriseront le développement.

Des actions de promotion sont également éligibles à une subvention dans le cadre de l'ANS.

Les terrains sont implantés par les collectivités sur la base d'une convention tripartite (collectivité / club ou comité / fédération). L'aide fédérale pour le terrain de beachminton est de 3 000€, 9 000€ si le terrain est construit par un prestataire. Elle est de 5 000€ pour le terrain en dalles plastiques.

Il est proposé d'utiliser le nom « AirBadminton », lancé par la BWF, avec un sous-titre qui serait : « Le badminton en plein air ».

Le Salon des maires (du 19 au 21 novembre) offrira l'opportunité de promouvoir ce dispositif.

### **4.5 Secteur Territoires Durables**

#### **4.5.1 Prix mémoire étudiants**

Ce point n'a pas été traité.

#### **4.5.2 Appel à projets Territoires Durables**

Ce point n'a pas été traité.

### **4.6 Secteur Haut Niveau**

#### **4.6.1 Point des dossiers du secteur**

Ce point n'a pas été traité.

Fin de la séance à 19h10.

Une formation à la suite Office 365 est dispensée aux membres du CA le 26 mai.